**Règlement de la randonnée VTT à Payolle du 29 Août 2021**

**Organisation :**

L’accueil des participants se fera à partir **de 7h30**.

Les participants se [**seront inscris au préalable sur internet**](https://www.engage-sports.com/payolle2021). Ils devront s’acquitter de la somme de **7,00 €** (+ 0.80€ frais de service) afin d’obtenir un casse-croute à l’arrivée et de profiter des ravitaillements.

Les engagements sont limités à **200 vététistes** et **50 marcheurs**.

**Le pass sanitaire est demandé à chaque participant à l’entrée du site.**

**Un certificat d’aptitude médical est demandé à chaque participant VTT.**

**Un bracelet inaltérable est donné à chaque participant pour les reconnaitre au ravitaillement et au repas.**

Il s’agit bien d’une randonnée VTT ; il n’y a donc pas de classement à l’arrivée, ni de chronométrage. Chaque participant peut à tout moment rejoindre le poste de départ/arrivée.

**Les parcours :**

Les départs sont libres entre 8h et 10h en fonction du parcours

Quatre parcours sont proposés pour les vététistes :

-Un circuit 41 km : départ 8h00-9h00

-Un circuit de 36 km : départ 8h00-9h00

-Un circuit 26 km : départ 8h00-10h00

-Un circuit de 15 km : départ 8h00-10h00

Un circuit pour les marcheurs de 10 km : départ 9h00

Ces circuits sont balisés à l’aide de panneaux directionnels et de fanions. Le long des circuits les vététistes trouveront deux postes de ravitaillement. Les marcheurs un seul.

**Sécurité :**

Les participants à cette randonnée n’ont pas la priorité sur le trafic normal. Ils sont tenus **de respecter le code de la route**. **Le port du casque est obligatoire**.

A chaque carrefour ou endroits dangereux, des signaleurs sont présents. Pour la randonnée des 41 km, un motard suit les derniers participants.

Les signaleurs sont en contact avec le poste de départ/arrivée, par liaison radio (téléphone portable). Toutes les personnes s’occupant des postes de ravitaillement sont tenues de laisser les lieux dans le même état qu’à leur arrivée.

Un poste de secours munie d’un véhicule d’intervention est présent sur le site afin d’assister des cyclistes ou marcheurs blessés.

A la fin de la randonnée tout le balisage sera enlevé par nos soin.

**Suite aux dernières mesures gouvernementales, un PASS SANITAIRE valide devra être présenté le jour de la manifestation pour valider l'inscription. Aucun remboursement ne sera appliqué pour une inscription sans PASS SANITAIRE.**